

06/07/2026



Nature de l'acte :
Institution
et Vie Politique

OBJET :

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE
SAINT-PANTALEON
DE-LARCHE**

**Nomination des
membres du Conseil
d'Administration**

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2026.046 en date du 21 mai 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;
Considérant que les membres nommés doivent être issus d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées et d'associations de personnes handicapées ;
Considérant les propositions de membres faites par les associations suivantes : UDAF, Souvenirs d'Antan, ADAPEI, les Restos du Cœur et le TELETHON ;

ARRÊTE

Article 1 – En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, sont nommés au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Pantaléon-de-Larche :

- Madame MAITRE Sophie, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze (UDAF) ;
- Mme DESBORDES Yvette, représentant l'association Souvenirs d'Antan ;
- Mme PASQUET Christine, représentant l'ADAPEI de la Corrèze ;
- M. FAUGERON Jacques, représentant l'association LES RESTOS DU CŒUR de la Corrèze ;
- M. RAYNAUD Stéphane, représentant l'association du TELETHON de la Corrèze.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis à M. le Sous-préfet de Brive.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 6 juillet 2026,

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 08/07/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 08/07/2026



Le Maire,

Eddie MARCOS